

COMMUNIQUE

LIBERTÉS SYNDICALES : LA CGT RESTERA VIGILANTE

L'Union départementale CGT de Meurthe-et-Moselle a été informée de la situation rencontrée par notre camarade, animateur de la coordination CGT des services publics de Meurthe-et-Moselle, lors de sa venue à la mairie de Cosnes-et-Romain pour aller à la rencontre des agent·es et leur remettre une information syndicale.

D'après les éléments qui nous ont été rapportés, il lui aurait été demandé de quitter les lieux par un élu, de façon autoritaire.

Ces faits sont préoccupants et l'Union départementale CGT 54 entend les prendre au sérieux.

Les libertés syndicales sont des droits fondamentaux. Elles doivent pouvoir s'exercer pleinement et ne peuvent être remises en cause ou entravées.

L'Union départementale CGT de Meurthe-et-Moselle apporte tout son soutien à notre camarade et, plus largement, à l'ensemble des militant·es syndicaux qui, partout, peuvent être confrontés à des formes de pression, d'intimidation ou de répression dans l'exercice de leur activité syndicale.

Nous allons échanger avec les structures CGT concernées afin de réfléchir collectivement à la réponse revendicative à apporter.

La CGT ne laissera pas remettre en cause les libertés syndicales.

Soutenir les militant·es, défendre le droit syndical et faire respecter les libertés syndicales : c'est notre responsabilité collective.